



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

HLM

Question écrite n° 40878

Texte de la question

M. Pierre Albertini s'inquiète auprès de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement d'une éventuelle répercussion, sur les loyers modérés, de la renégociation des tarifs de mise en oeuvre et de gestion des lignes téléphoniques dans les immeubles sociaux. Or, les maîtres d'ouvrage HLM, tenus par le décret du 30 mai 1997, de mettre une ligne téléphonique à disposition de chaque locataire, sont aujourd'hui confrontés à cette demande de renégociation et s'interrogent, fort logiquement, sur les mesures qu'ils seront amenés à prendre pour y faire face. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer des décisions qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40878

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 635